



Mi MiL'KiL 2019

Lignac - Lodève 500 km



REGLEMENT

Article 1. « La MIMIL »

La Mi MiL'KiL n'est pas une compétition mais une réunion de coureurs expérimentés désireux de se mesurer entre eux sur un parcours en ligne de 500 kilomètres traversant la moitié de la France entre Lignac (Indre) et Lodève (Hérault), tout en acceptant de se conformer à un ensemble de règles communes.

Article 2. RESPONSABILITÉ

Les concurrents, libres et consentants, s'engagent à leurs risques et périls et sous leur propre et unique responsabilité et sont informés qu'ils évoluent sur des routes ouvertes à la circulation. Il revient à chaque participant d'évaluer les risques encourus, de s'informer auprès de sa propre compagnie d'assurance sur sa couverture en cas d'accident, tout comme de choisir de se soumettre ou non à un contrôle médical avant le départ. En s'inscrivant à l'épreuve, les participants acceptent le présent règlement et le portent à la connaissance de leurs accompagnateurs assurant leur assistance. En cas d'accident de la circulation ou d'accident de santé durant l'épreuve, aucun recours ne pourra être engagé, ni par les participants ni par leurs ayants droit, contre un organisateur ou une organisation, personne physique ou morale.

Article 3. CONTRÔLES

Cette épreuve est une « course de gentlemen » (femmes et hommes) basée sur la loyauté des concurrents et sur une confiance mutuelle entre tous les participants qui s'engagent à progresser sur la totalité du parcours uniquement à pied, ainsi qu'à suivre le parcours fléché selon les indications du roadbook. Deux véhicules d'encadrement navigueront sur le parcours durant toute l'épreuve.

Article 4. DEPART / ARRIVÉE

Le départ est fixé devant la Mairie de Lignac (Indre), le dimanche 16 Juin 2019 à 07 heures. L'arrivée sera jugée à l'intérieur du « Camping Les Vals », à Lodève (Hérault), et fermera 144 heures après le top départ, soit le samedi 22 Juin à 07 heures.

Article 5. PARCOURS

Le parcours de 500 km (mesure GPS) est un extrait du tracé des **1.000 Kilomètres de France (St-Malo / Sète)**, autre course non-stop organisée en 2008, 2009, 2012, 2014, 2005 et 2018. Il suit un tracé logique « au plus près du chemin le plus court » en empruntant autant que possible des routes secondaires apportant plus de confort aux coureurs. Son point culminant est le col de Legal (Cantal) à 1231 mètres d'altitude, au Km 249.

Article 6. NAVIGATION

Le parcours est balisé à l'aide de petites flèches autocollantes noires sur fond de couleur orange, discrètes mais facilement repérables pour qui les recherche. Ce fléchage léger est complété par un roadbook et une trace téléchargeable. En cas d'erreur de parcours, les coureurs reviennent sur le parcours défini par leurs propres moyens, à pied.

Article 7. PAUSES, RAVITAILLEMENTS, SOMMEIL

Aucun ravitaillement ni espace de repos n'est organisé entre les points de départ et d'arrivée. Chaque concurrent organise donc sa propre assistance personnelle. Les arrêts sont entièrement libres, pour se ravitailler comme pour se reposer et dormir, y compris à l'écart du parcours. Les concurrents sont autorisés à se déplacer dans leur véhicule d'assistance et à quitter le parcours pour rallier une agglomération (repas, hébergement) ou tout autre endroit de leur choix, étant entendu qu'ils reprennent leur progression à l'endroit précis où ils l'ont interrompue.

Signature :

Article 8. GEOLOCALISATION

Chaque concurrent es équipé d'une balise GPS (poids 60 grammes) d'une autonomie de batterie largement supérieure à 6 jours et permettant à chacun de connaître 24 heures/24, via une page Internet, la position de tous les participants en course.

Article 9. ABANDON

En cas de retrait de l'épreuve, les coureurs communiquent par téléphone le point de leur arrêt définitif. Tout abandon communiqué est considéré définitif.

Article 10. MiMiL'KiLLER!

A chacun des coureurs ayant rallié l'arrivée en moins de 144 heures sera décerné un trophée commémoratif et le titre de *MiMiL'KiLLER* pour l'éternité.

Article 11. INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est de 270 €, il comprend l'accueil à Lignac et une pasta-party (coureur + 1 accompagnant) le 15 Juin, la fourniture du roadbook et d'un dossard nominatif, un lot de tee-shirts sérigraphiés, le déjeuner / remise des prix du samedi 22 Juin à Lodève (coureur + 1 accompagnant) ainsi que le prêt d'une balise de géolocalisation. Formules hébergement à l'arrivée optionnelles et en supplément (voir ci-dessous). **Paiement par chèque à l'ordre de J.B. JAOUEN. Joindre à votre inscription un chèque de caution de 100 € à l'ordre de SOLUSTOP** (non encaissé, couvre la perte éventuelle de la balise).

J'accepte ce règlement et je m'engage : (NOM , PRENOM) _____

Date de naissance : _____ **Téléphone :** _____

Adresse : _____

CP / Ville : _____

Email : _____ **Taille Tee-shirt :** _____

Date : _____ **Signature :** _____

Ces deux pages signées à renvoyer à : J.-B. Jaouen / Kerlosquet, 29250 St-Pol-de-Léon – F

OPTION HEBERGEMENT ARRIVEE

CAMPING LES VALS*, Lodève - www.camping-les-vals.org / tél. 04 30 40 17 80**

- Bungalow 2 personnes** (1 coureur + 1 accompagnant = 2 lits) / Demi-pension petit-déjeuner + dîner + **230 €**
durée du séjour : depuis votre arrivée jusqu'au samedi 22 juin à midi (2 à 3 personnes par bungalow)
- Bungalow 1 accompagnateur supplémentaire** / Demi-pension petit-déjeuner + dîner + **120 €**
- Bungalow 1 coureur SOLO sans accompagnateur** / Demi-pension petit-déjeuner + dîner + **120 €**
- emplacement camping-car ou tente** (avec ou sans Demi-pension) : réservation directe, contacter le camping
- pour toute autre formule adaptable** : contacter l'organisation au 06 33 49 13 99 (Jean-Benoît Jaouen)